

LA CFDT PREND LE SECRETARIAT DE LA CSSCT !



Yannick DECROIX (CFDT) est élu à l'unanimité secrétaire de la CSSCT.

LA "COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL" C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une des commissions obligatoires émanant du CSE. Elle doit s'assurer de la meilleure protection de la santé des salariés, veiller à la prévention des risques professionnels et contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Les missions principales de la commission SSCT concernent donc :

- les risques professionnels ;
- les maladies professionnelles ;
- les conditions de travail des employés, et l'impact sur celles-ci de tout projet qui lui est soumis ;
- les actions préventives contre le harcèlement sexuel et moral ;
- la prévention des RPS (risques psycho-sociaux) ;
- l'hygiène.

